Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AISNE

Préfecture
Cabinet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;
Vu le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
Vu la loi n°2004-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
Vu l'arrêté du 29 octobre 2014 portant approbation du plan de prévention des risques liés aux mouvements de terrain sur les communes de Gauchy, Harly et Saint-Quentin ;
Vu l'arrêté relatif à l'information des acquéreurs et locataires du 1er décembre 2014 ;
Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;
Vu l'arrêté du 10 décembre 2019 portant création de SIS dans le département de l'Aisne ;
Sur proposition du Sous-préfet directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er : La commune de **SAINT-QUENTIN** fait l'objet :

- du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de la Somme entre Dury et Sequehart approuvé,
- du plan de prévention des risques liés aux mouvements de terrain sur les communes de Gauchy, Harly et Saint-Quentin approuvé ,
- du SIS n° 02SIS06341 relatif à l'ancien site SPEDILEC,
- du SIS n°02SIS06503 relatif à l'ancien site SOFOMA,
- du SIS n°02SIS06507 relatif à l'ancien site THIOURT.

La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :
- le dossier départemental des risques majeurs approuvé,
- le plan de prévention des risques inondations et coulées de boue approuvé le 06 décembre 2011,
- le plan de prévention des risques liés aux mouvements de terrain sur les communes de Gauchy, Harly et Saint-Quentin approuvé le 29 octobre 2014,
- l'arrêté préfectoral portant création de SIS dans le département de l'Aisne.

Ces documents sont consultables :
- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : http://www.aisne.gouv.fr

.../...

Article 2 : L'arrêté du 1er décembre 2014 est abrogé.

Article 3 : Le Sous-préfet directeur de cabinet, le chef du SIDPC, le maire de la commune de Saint-Quentin et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 29 JAN. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet,

Abdelmajid TKOUB

Préfecture de département

code postal 02100	Commune de SAINT-QUENTIN	code Insee 02691

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° du 29 JAN. 2020 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

Ce PPR est **prescrit et non encore approuvé** **oui** **non**

Ce PPR est **approuvé** **oui** X **non**

approuvé	date **06/12/11**	aléa	**Inondation et coulées de boue**
approuvé	date **29/10/14**	aléa	**Mouvements de terrain**
	date	aléa	

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Note synthétique consultable sur Internet * X

Carte de zonage consultable sur Internet * X

Le règlement consultable sur Internet * X

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux **oui** X **non**

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m **oui** **non** X

	date	aléa	
	date	aléa	
	date	aléa	

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux **oui** **non**

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR t]

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **prescrit et non encore approuvé** **oui** **non** X

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **approuvé** **oui** **non** X

	date	aléa	
	date	aléa	
	date	aléa	

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux **oui** **non**

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone **1** X	zone **2**	zone **3**	zone **4**	zone **5**
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet *

6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) **oui** X **non**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Arrêté portant création de Secteurs d'Information sur les Sols dans le département de l'Aisne consultable sur Internet * X

pièces jointes

7. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

PPR consultable en mairie, à la préfecture, à la direction départementale des territoires ou sur le site internet http://www.aisne.gouv.fr

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site http://www.georisques.gouv.fr/ dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles **nombre** 10 catastrophes technologiques **nombre** 0

Date 29 JAN 2020 Le préfet de département